Le 22 juin 2023

*N/REF : AN / JC – 2023 /*

*Service urbanisme*

*Affaire suivie par : Aurore NAYRAC*

*Tel : 05.46.47.77.08*

[*urbanisme@saintpierreoleron.com*](mailto:urbanisme@saintpierreoleron.com)

**Objet : Modification simplifiée numéro 2 du Plan Local d’Urbanisme**

Madame, Monsieur,

Suite à l'approbation de la modification numéro 4 et de la déclaration de projet pour le centre technique municipal, des modifications sur la cartographie ont été réalisés alors qu'elles ne faisaient pas l'objet des dossiers.

Aussi, la commune a engagé une procédure de modification simplifiée pour supprimer ces erreurs matérielles.

Conformément au code de l'urbanisme, vous trouverez ci-joint le dossier pour avis. Lien : <https://drive.google.com/drive/folders/1MzCHZdusJXLglgaCnd6DV49jRVAJyDid?usp=sharing>

Nous envisageons de procéder à la mise à disposition du dossier à compter du 24 juillet.

Vous voudrez bien nous faire parvenir vos remarques pour cette date afin de les joindre au dossier.

Mes services restant à votre entière disposition,

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.



Pour Le Maire,

L’Adjointe chargée de l’Urbanisme

Martine DELISÉE